



CATER

de Basse
Normandie

10 années
au service
du bon état
des cours
d'**eau**



Le mot du **Président**

En cette année 2011, le 10ème anniversaire de la CATER (Cellule d'Animation technique pour l'Eau et les Rivières) de Basse-Normandie est l'occasion pour moi de vous proposer un bilan succinct : regard en arrière pour évaluer le travail accompli en une décennie auprès des collectivités et partenaires institutionnels, mais aussi coup d'œil appuyé vers l'avenir pour baliser le chemin qui reste à parcourir afin de préserver et reconquérir ensemble la qualité de nos cours d'eau.

L'évolution des quelques indicateurs présentés ci-après témoigne de l'intérêt des bas-normands pour leurs rivières. Désormais au fait des directives européennes, les maîtres d'ouvrage régionaux ont mesuré également le bénéfice local et les retombées durables associés au « bon état écologique » des cours d'eau. (J'ai une pensée toute particulière pour les exploitants agricoles, acteurs incontournables en tant que riverains, qui malgré les difficultés économiques actuelles continuent à s'impliquer dans les programmes de restauration et d'entretien du réseau hydrographique qui sont portés par les collectivités).

Je tiens aussi à rappeler que si la CATER peut poursuivre demain encore son animation régionale pour le maintien ou la restauration du bon état des cours d'eau bas-normands, c'est avant tout grâce à ses membres : Conseils généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, Conseil régional de Basse-Normandie, Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Agence de l'eau Seine-Normandie et Agence de l'eau Loire-Bretagne. Aux côtés des communautés de communes, syndicats et maîtres d'ouvrage, ces mêmes membres s'impliquent directement dans les programmes de gestion des cours d'eau, en étroite partenariat technique avec les DDT, l'ONEMA, la DREAL, les SAGE, les Parcs naturels régionaux, les Chambres régionales et départementales d'agriculture, les CPIE, ainsi qu'avec de nombreuses associations et prestataires qui oeuvrent sur le terrain avec les salariés de la CATER, à qui j'adresse toute ma gratitude pour le travail qu'ils ont accompli pendant ces dix ans.

Pour que le bon état des cours d'eau bas-normands profite à toutes et à tous, ne restons pas au milieu du gué et poursuivons nos efforts : la CATER reste à l'écoute des maîtres d'ouvrages et aux côtés de tous ceux qui sont prêts à s'engager à préserver et restaurer le patrimoine « rivières » de Basse-Normandie.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente lecture.



Christophe GALLIENNE





Des poissons migrateurs emblématiques tels que le Saumon, l'Anguille ou la Truite de mer, mais aussi des truites et des écrevisses dans les ruisseaux et quelques unes des dernières populations de moule perlière du massif armoricain, de l'eau à boire et qui parfois déborde, de l'eau pour les loisirs et les activités économiques, un témoignage des industries passées, des réservoirs de biodiversité, des frontières entre les communes et des éléments structurants l'activité agricole : les près de **20 000 km** de cours d'eau bas-normands proposent tout cela et plus encore. Depuis leurs sources jusqu'aux hâves côtiers ils sont les architectes des paysages et constituent les réseaux de vie de La Basse-Normandie.

Des usagers aux collectivités

une sensibilisation grandissante et à encourager pour la préservation de la ressource en eau

«Les cours d'eau ne sont plus entretenus !», «On fait des études, mais rien ne se passe après...», «Qui peut nous aider à gérer nos rivières ?», «Autrefois il y avait des truites dans ce ruisseau»...

C'est en partie pour tenter de répondre à ces constats et questions, et pour appuyer l'émergence et la concrétisation des projets qu'a été créée, au tout début de l'année 2000, la CATER (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et Les Rivières) de Basse-Normandie.

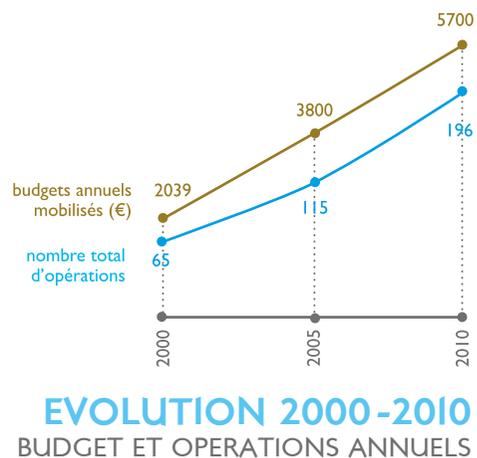
L'association a pu naître grâce à la volonté commune des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, des Conseils généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, du Conseil régional de Basse-Normandie et des Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) qui se sont tous convaincus de l'intérêt d'un outil régional pour l'appui à la mise en œuvre des politiques de gestion des cours d'eau.

Les Programmes pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PRE)

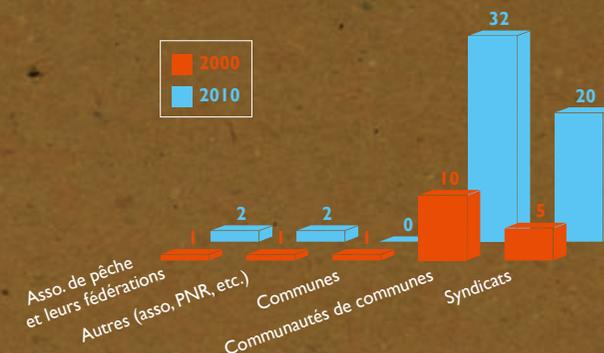
Dès l'identification d'une motivation ou d'une volonté locale, ces programmes de restauration et d'entretien (PRE) sont systématiquement proposés par la CATER de Basse-Normandie. Elle accompagne les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de ces PRE, depuis l'identification des besoins jusqu'aux travaux concrets et à travers les différentes démarches administratives. Déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral, les PRE, dorénavant « standardisés » pour les cours d'eau bas-normands, font également suite aux Documents d'Objectifs NATURA 2000 et constituent le volet « rivières » des Contrats Globaux ou Territoriaux selon qu'on se situe sur le bassin Seine-Normandie ou Loire-Bretagne de la région.

Le bassin versant, échelle de travail efficace

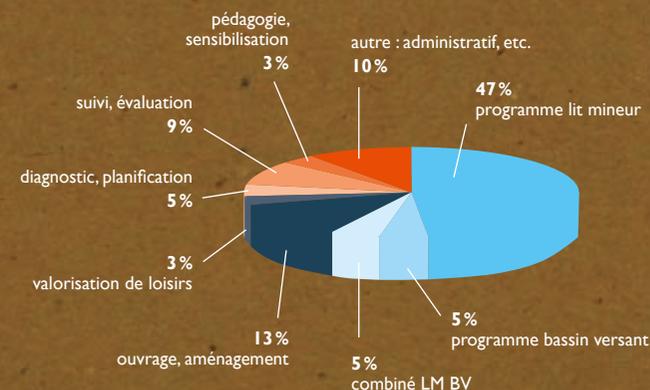
Même si les besoins et la demande initiale sont ponctuels et localisés, les collectivités et maîtres d'ouvrage s'associent et mutualisent leurs efforts pour travailler à l'échelle des bassins versants et intégrer ainsi à leurs programmes la plus grande part possible du réseau de leurs cours d'eau.



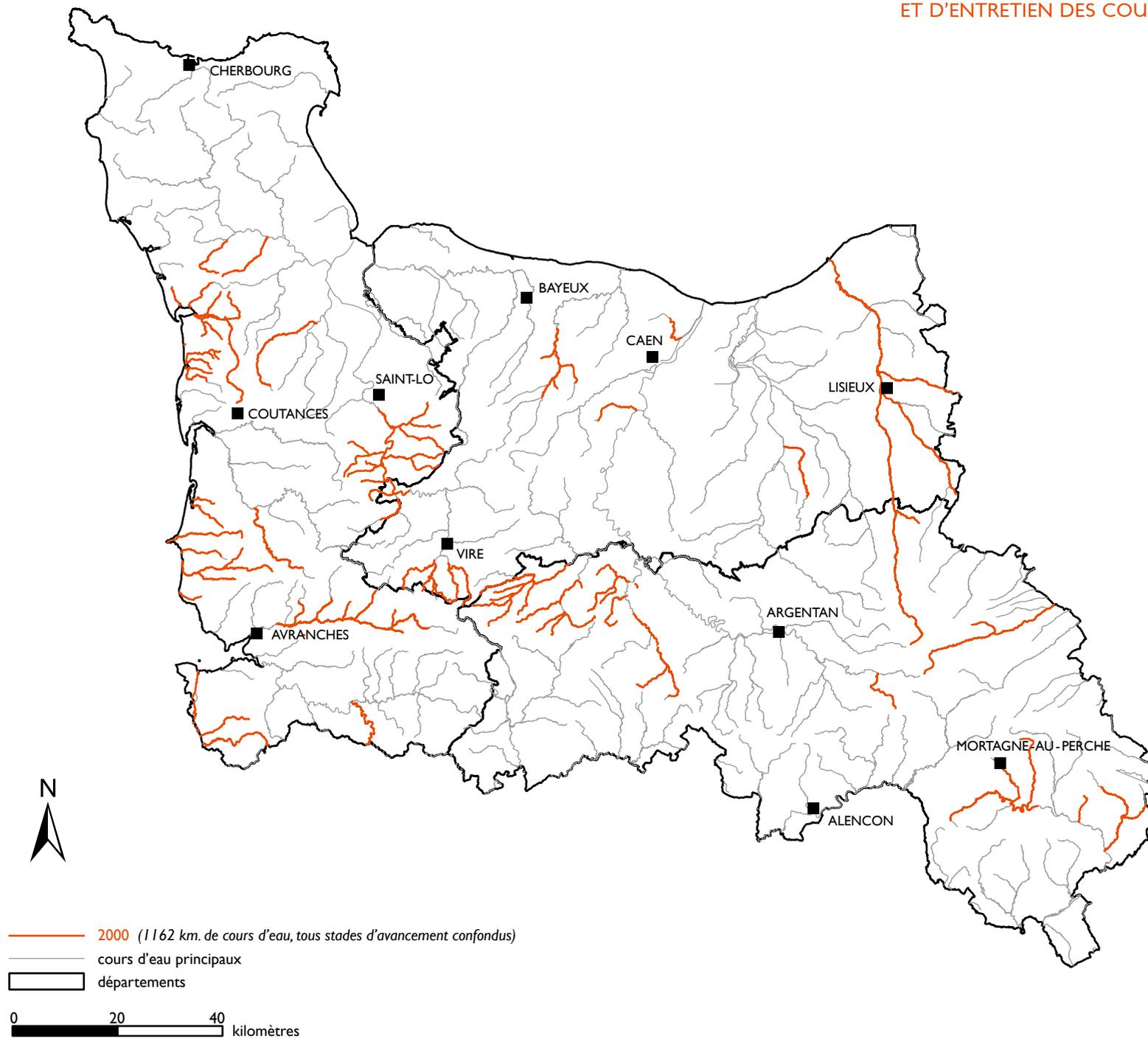
MAITRISE D'OUVRAGE DE 18 PRE EN 2000 À 56 EN 2010



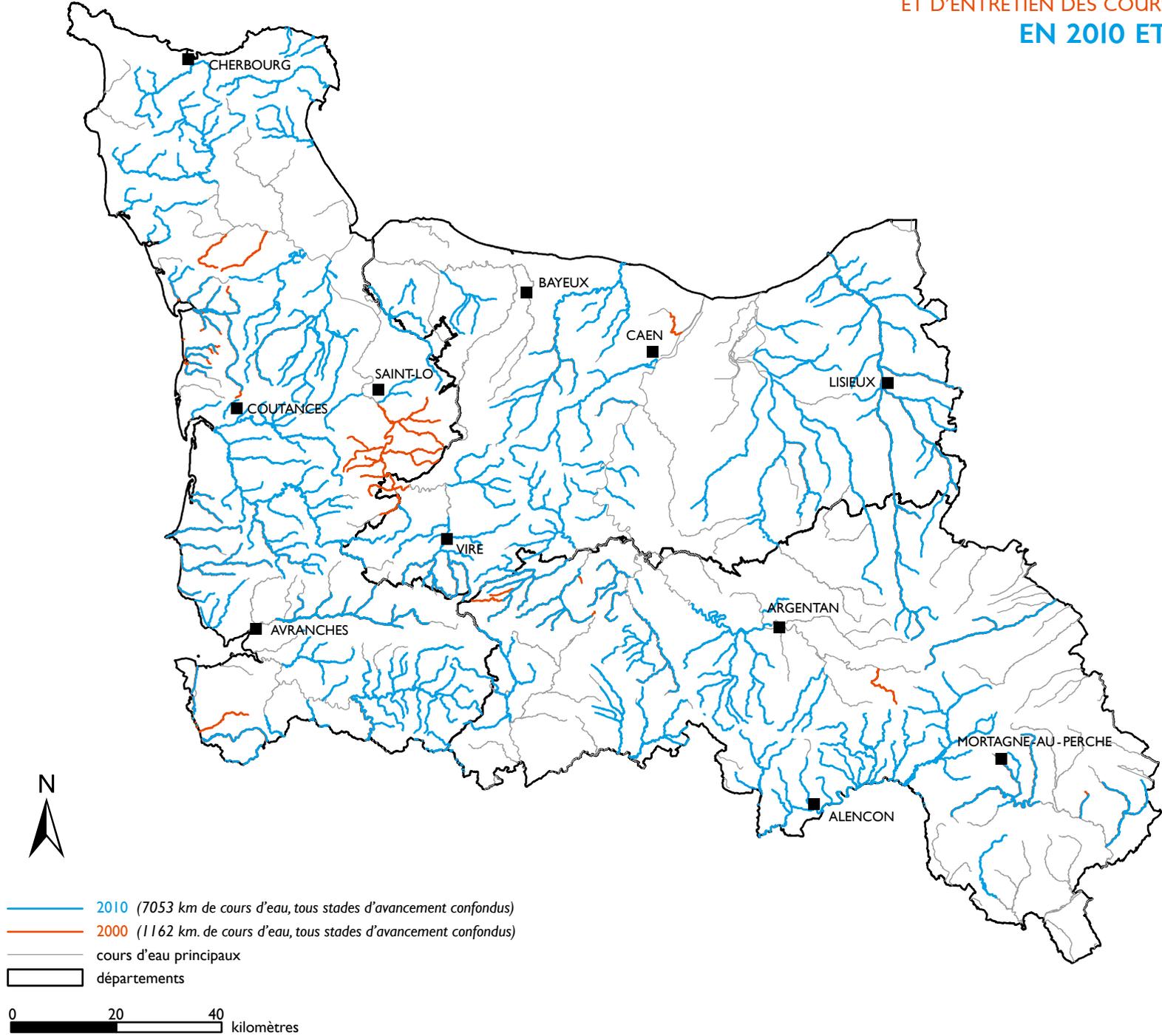
DIVERSITÉ DES MISSIONS D'ANIMATION DE LA CATER DE BN



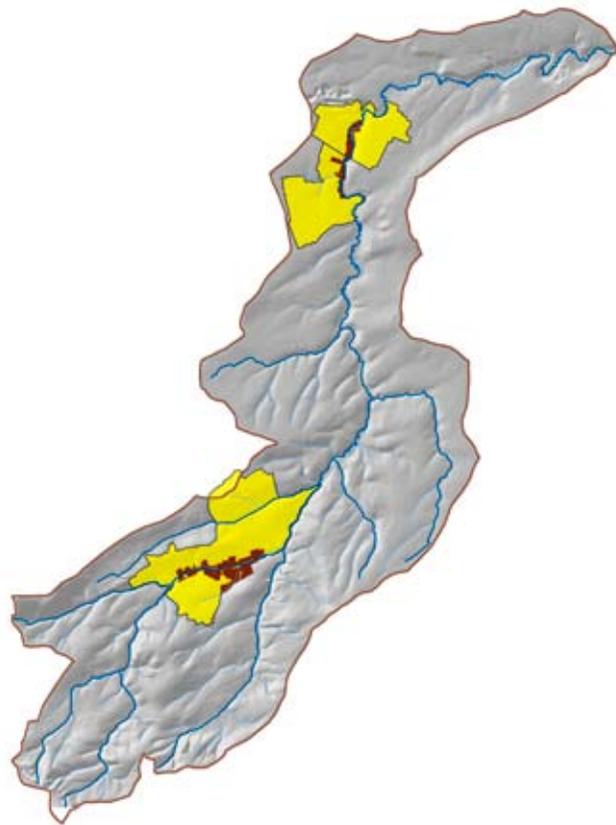
PROGRAMMES PLURIANNUELS DE RESTAURATION
ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU (PRE)
EN 2000



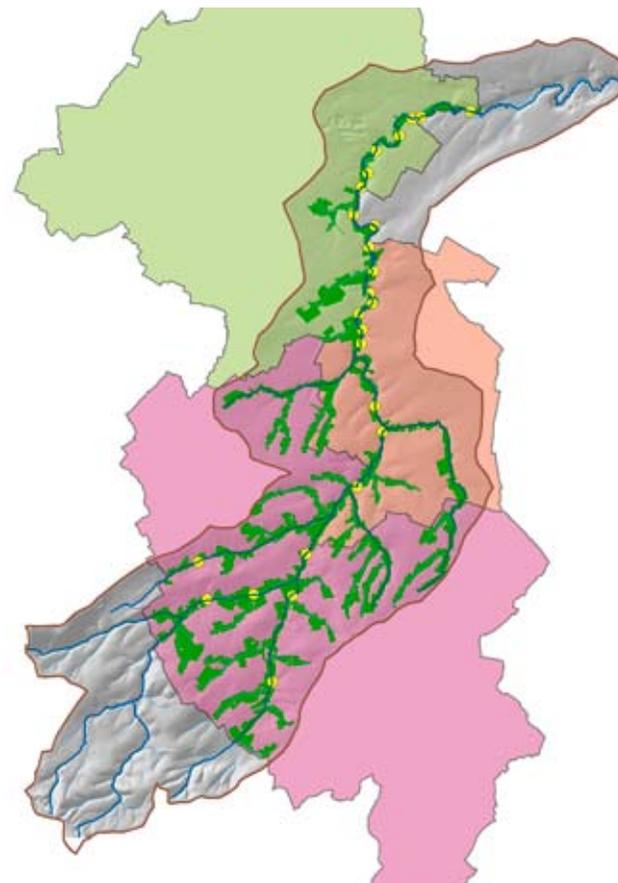
PROGRAMMES PLURIANNUELS DE RESTAURATION
ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU (PRE)
EN 2010 ET EN 2000



Echelle d'intervention et compétences : évolution théorique

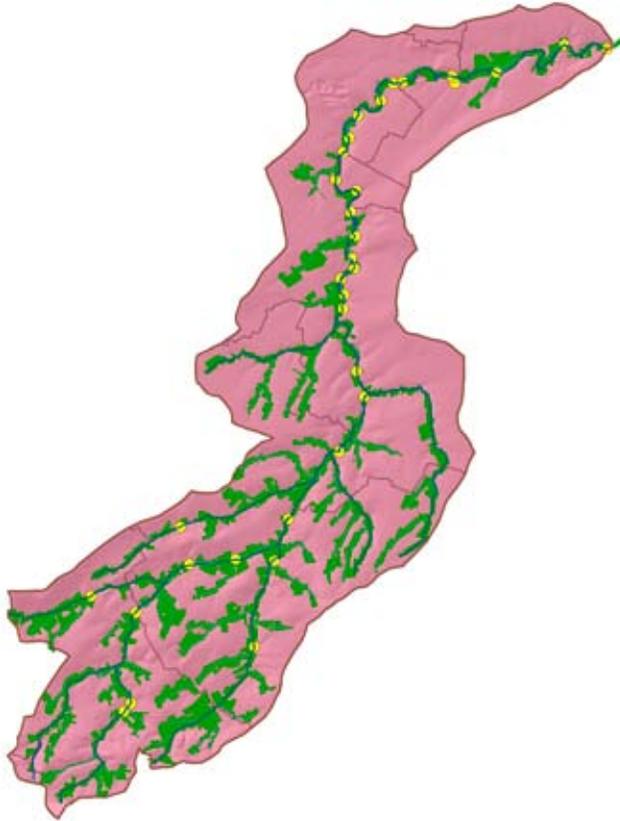


Année 0 : demande initiale de quelques communes sur le bassin versant. Les travaux ne sont envisagés que sur une partie du linéaire du cours principal et seule la gestion de la végétation des parcelles riveraines motive l'intérêt pour le cours d'eau.



Années 1 à 7 : La maîtrise d'ouvrage est transférée aux communautés de communes volontaires. Suite à un diagnostic préliminaire, la majeure partie mais non la totalité, du linéaire du cours d'eau est désormais intégrée au PRE, y compris les affluents. La restauration de la continuité écologique et la protection contre le piétinement du bétail complètent la gestion de la végétation des berges tout au long d'un programme pluriannuel de restauration initiale. Un(e) technicien(ne) de rivière a été recruté(e).

de la maîtrise d'ouvrage sur un bassin versant



Année 8 : un Syndicat associant les Communautés de communes et le cas échéant des communes (Syndicat mixte) « couvre » la totalité du bassin . Ses compétences ne s'exercent que sur les berges et les parcelles riveraines. Un nouveau diagnostic et une nouvelle programmation permettent d'intervenir sur le linéaire qui n'était pas initialement intégré.



Année 8+ : après deux PRE initiaux consacrés à la restauration des cours d'eau de son périmètre, le Syndicat, en phase d'entretien sur les cours d'eau, exerce désormais ses compétences sur l'intégralité du bassin versant, y compris les parcelles non riveraines. Ces compétences, exercées en concertation étroite avec les différents usagers, peuvent être multiples : depuis la maîtrise du ruissellement et la valorisation agricole jusqu'à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Un(e) technicien(ne) de bassin, ou bocage, a été recruté.

Nature des travaux hier, aujourd'hui et demain

Financés jusqu'à 80% par les Agences de l'Eau Seine - Normandie et Loire - Bretagne, la Région Basse-Normandie et les trois Départements (sous condition de bon dimensionnement et de prise en compte de l'intégralité des perturbations diagnostiquées), les PRE s'appuient sur différents types de travaux.

La protection contre le piétinement du bétail



Problématique récurrente en Basse-Normandie, le piétinement a des impacts avérés et mesurés, en particulier sur les ruisseaux, sur la qualité de l'eau et sur la santé des animaux. En concertation avec les éleveurs, la pose de clôtures et l'installation de systèmes d'abreuvement et de franchissement des cours d'eau ont été déclinés selon les caractéristiques locales dans l'objectif constant de minimiser le contact entre les animaux et le cours d'eau. Les aménagements, évolutifs, sont bien acceptés par la profession agricole et leur réalisation est maîtrisée par les prestataires.

L'efficacité de ces aménagements est conditionnée par leur mise en oeuvre systématique sur l'ensemble des berges piétinées. Ils représentent régulièrement plus de 50% du volume financier des PRE.

La gestion de la végétation des rives

Rôle épurateur, corridor écologique, diversification des habitats, soutien de la biodiversité, protection de berges, les fonctions de la végétation des rives sont nombreuses et essentielles pour le milieu et conditionnent quantité d'usages.

La gestion de la végétation est souvent la clef d'entrée pour le démarrage d'un PRE plus global, lorsqu'un maître d'ouvrage, conscient de la dégradation des berges et des écoulements suite à l'abandon de l'entretien, sollicite directement la CATER. Outre le rajeunissement et la diversification des strates et des essences, le volet « végétation » des PRE inclut régulièrement la plantation d'essences locales et l'enlèvement sélectif et limité des arbres tombés en travers du lit. Pour pérenniser les bénéfices de la restauration initiale, l'entretien pluriannuel est inclus dans le PRE et fait également l'objet de financements par les partenaires régionaux.

La protection contre le piétinement du bétail



En 2000 :

Quelques dizaines de km. de clôtures et autant d'abreuvoirs sur le bassin pilote de La Touques, dans le cadre du projet PARAGES.

Aujourd'hui :

Près de 2000 abreuvoirs et plus de 1000 km de cours d'eau protégé du bétail.

Demain :

La mise en défens systématique des cours d'eau vulnérables contre le piétinement des troupeaux (et des évolutions techniques pour un abreuvement du bétail sans contact avec les cours d'eau)

La gestion de la végétation des rives



En 2000 :

Une gestion ponctuelle, commune par commune et parfois même berge par berge, à des fins d'usages, souvent sévère et indifférenciée

Aujourd'hui :

Près de 5000 km de ripisylves gérées durablement, dans le respect de la diversité des espèces, avec de fréquentes replantations et un enlèvement sélectif des embâcles



Quand elle est possible, la suppression d'un ouvrage libère la rivière et restaure ses habitats naturels



Hier :

Bien souvent seuls les axes principaux étaient pris en compte, et les salmonidés favorisés.

Aujourd'hui :

Malgré les réglementations en vigueur, des centaines d'ouvrages restent infranchissables, tant pour la faune que pour le transit naturel des sédiments. En préliminaire à la mise en œuvre des PRE, la continuité sur les plus petits cours d'eau est désormais diagnostiquée, y compris au niveau du franchissement des buses et ouvrages routiers.

Demain :

En tenant compte des différents usages, la suppression pure et simple de l'obstacle sera préférée à l'aménagement type « passes à poissons ». Quand cette dernière s'avèrera la seule solution envisageable, elle sera conçue « multi-espèces », avec une attention particulière pour l'Anguille, en grand danger en Basse-Normandie comme ailleurs en Europe. Les migrations de dévalaison des diverses espèces devront également être systématiquement prises en compte.



Les buses cloisonnent et stérilisent les cours d'eau.

La restauration de la continuité écologique

Les principaux fleuves de Basse-Normandie ont bénéficié depuis plusieurs décennies d'importants efforts de réouverture des axes migratoires, principalement pour les grands salmonidés et dans le sens des migrations vers l'amont, avec près de 200 passes à poissons recensées en 2010.

Même si elle n'a pas été systématiquement incluse à tous les programmes dès les premières années, la prise en compte du volet continuité est aujourd'hui intégrée aux PRE, avec une maîtrise d'ouvrage régulièrement portée par les collectivités piscicoles, FDPPMA et APPMA.

Non seulement la restauration de la libre circulation a été étendue aux capacités de franchissement d'un plus grand nombre d'espèces, dans les deux sens de migration, mais la circulation des sédiments est également à l'étude, avec une forte incitation pour la suppression des obstacles grâce à des financements atteignant jusqu'à 100% du montant des études et travaux lorsque cette option est possible.



La restauration de la continuité écologique ne s'adresse pas uniquement aux grands salmonidés migrateurs mais à toutes les espèces animales et végétales, ainsi qu'aux éléments minéraux et organiques qui doivent transiter dans le cours d'eau.



La renaturation impose une analyse globale du linéaire pour ne pas risquer d'être inefficace parce que trop ponctuelle. Ici, la remise d'un cours d'eau dans son lit d'origine a impliqué l'intégration au projet de l'usage et de l'occupation des parcelles riveraines.

La renaturation hydro-morphologique

En Basse-Normandie comme ailleurs, les cours d'eau ont subi de nombreux aménagements destinés à maîtriser les inondations (ex.: endiguement), à utiliser l'énergie (ex. : hydro-électricité), à augmenter la productivité agricole (ex.: recalibrage, rectification, mise en bief) ou pour développer les loisirs (ex.: plans d'eau). Ces interventions dégradent encore aujourd'hui largement les milieux et les habitats. Ils sont identifiés comme l'une des principales causes des risques de non-atteinte du bon état écologique des cours d'eau dans la région.

Exceptée la restauration du simple franchissement des ouvrages par les poissons abordée ci-avant, les PRE ont peu intégré de réponses à ce type de perturbations jusqu'à récemment. Depuis 2007, de nombreuses opérations pilotes ont été conduites dans les 3 départements, à nouveau sous maîtrise d'ouvrage régulière des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique et de leurs fédérations. Conduits par la CATER de Basse-Normandie, le recensement de ces opérations et la synthèse des retours d'expérience, associés à des protocoles de diagnostic et de réalisation, permet aujourd'hui soit de proposer aux maîtres d'ouvrages d'intégrer la composante hydro-morphologique dès l'émergence de leur PRE, soit de remettre à niveau les programmes déjà engagés grâce à des compléments de diagnostics.

Les plans d'eau dégradent la qualité de l'eau et des habitats.



Les travaux de recalibrage cicatrisent trop lentement.



Hier :

La renaturation hydro-morphologique était quasi absente des programmes

Aujourd'hui :

Testée sur plusieurs dizaines de sites pilotes et intégrée dans le diagnostic de plusieurs PRE sur plus de 1000 km de cours d'eau (Sélune, Noireau, Orne amont, Odon, Seullès, Touques, Udon et Cance par exemple)

Demain :

Une prise en compte systématique des perturbations hydromorphologiques dans les PRE, accompagnée techniquement, administrativement et financièrement par l'ensemble des acteurs régionaux de la gestion de l'eau.



Il y a 10 ans :

Des approches paysagères et bocagères encouragées par les Conseils généraux, pas spécifiquement en lien avec les enjeux hydrauliques,

Aujourd'hui :

Des aides pour les haies sont toujours proposées. Mais l'érosion et le ruissellement sont maintenant pris en compte dans le cadre de l'état des lieux de certains SAGE (Sélune, Vire, Orne) et lors des diagnostics préliminaires d'une dizaine de PRE. Les sous-bassins à risques identifiés feront l'objet d'inventaires complémentaires à la parcelle.

Demain :

L'intégration systématique d'objectifs de maîtrise des apports quantitatifs et qualitatifs des bassins versants dans les PRE.



La maîtrise des risques de ruissellement depuis les parcelles non riveraines vers les cours d'eau

Bien que les fonds de vallées soient en général pentus et boisés sur les coteaux, puis humides et en herbe à proximité des berges, la Basse-Normandie présente des plateaux et des plaines au contraire souvent largement cultivés. Sur les têtes de bassin où les cours d'eau prennent leurs sources, il apparaît aujourd'hui évident que les risques de transfert de phytosanitaires et de matières en suspension doivent être solutionnés au même titre que les perturbations déjà prises historiquement en compte dans les PRE.

En collaboration avec ses partenaires régionaux, en particulier agricoles, la CATER développe des méthodologies d'identification des aléas et des propositions de travaux préventifs (pratiques culturales) et/ou semi-curatifs (haies, fossés enherbés, etc.).

Sensibilisés, les maîtres d'ouvrages régionaux des PRE s'engagent petit à petit dans la prise en compte de ces facteurs potentiels de dégradation des milieux et de la qualité de l'eau. Pour réussir à généraliser cette prise en compte à l'ensemble de la Région, les partenariats techniques doivent être renforcés et les appuis financiers développés, pour les aménagements comme pour l'animation.

Les techniciens de rivière

Cheville ouvrière de la mise en oeuvre des opérations sur le terrain, traits d'union incontournable entre élus, prestataires, exploitants, financeurs et administration, les techniciens de rivière ou de bassin versant sont étroitement liés aux programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau qui ne sauraient être conduits avec succès sans eux.

C'est à l'issue du diagnostic préliminaire, quand le maître d'ouvrage s'est convaincu d'intervenir concrètement, que la nécessité du recrutement d'un technicien s'impose. La création de ces postes est aujourd'hui quasi-systématiquement associée à tout programme en phase opérationnelle en Basse-Normandie, notamment grâce aux aides financières complémentaires des partenaires qui ne laissent à la charge de l'employeur (syndicats ou communautés de communes principalement), que 20% d'autofinancement.

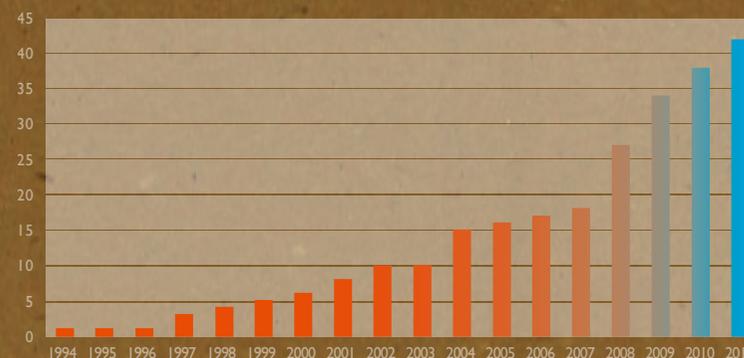
La CATER de Basse-Normandie coordonne et anime le réseau régional des techniciens de rivière (forum, veille juridique et technique, réunions annuelles, etc.) et propose son appui aux maîtres d'ouvrage pour le recrutement des postes (modalités, profils, financements, statuts, etc.)

Adaptant leurs compétences aux évolutions techniques des programmes et grâce à leurs sensibilités environnementales, les techniciens de rivière jouent un rôle moins connu mais précieux dans la sensibilisation et la communication vers les acteurs de leur territoire à la préservation des cours d'eau.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour les partenaires régionaux que d'organiser la pérennisation du financement de leurs postes, dont les missions ont été rendues incontournables par les techniciens de rivière eux-mêmes au sein des collectivités.

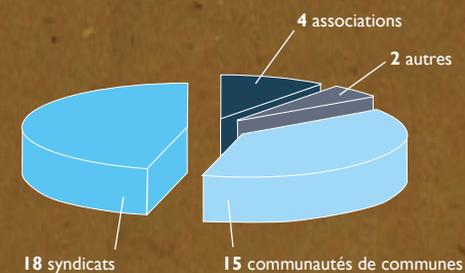


NOMBRE DE POSTES CUMULES EN BASSE-NORMANDIE

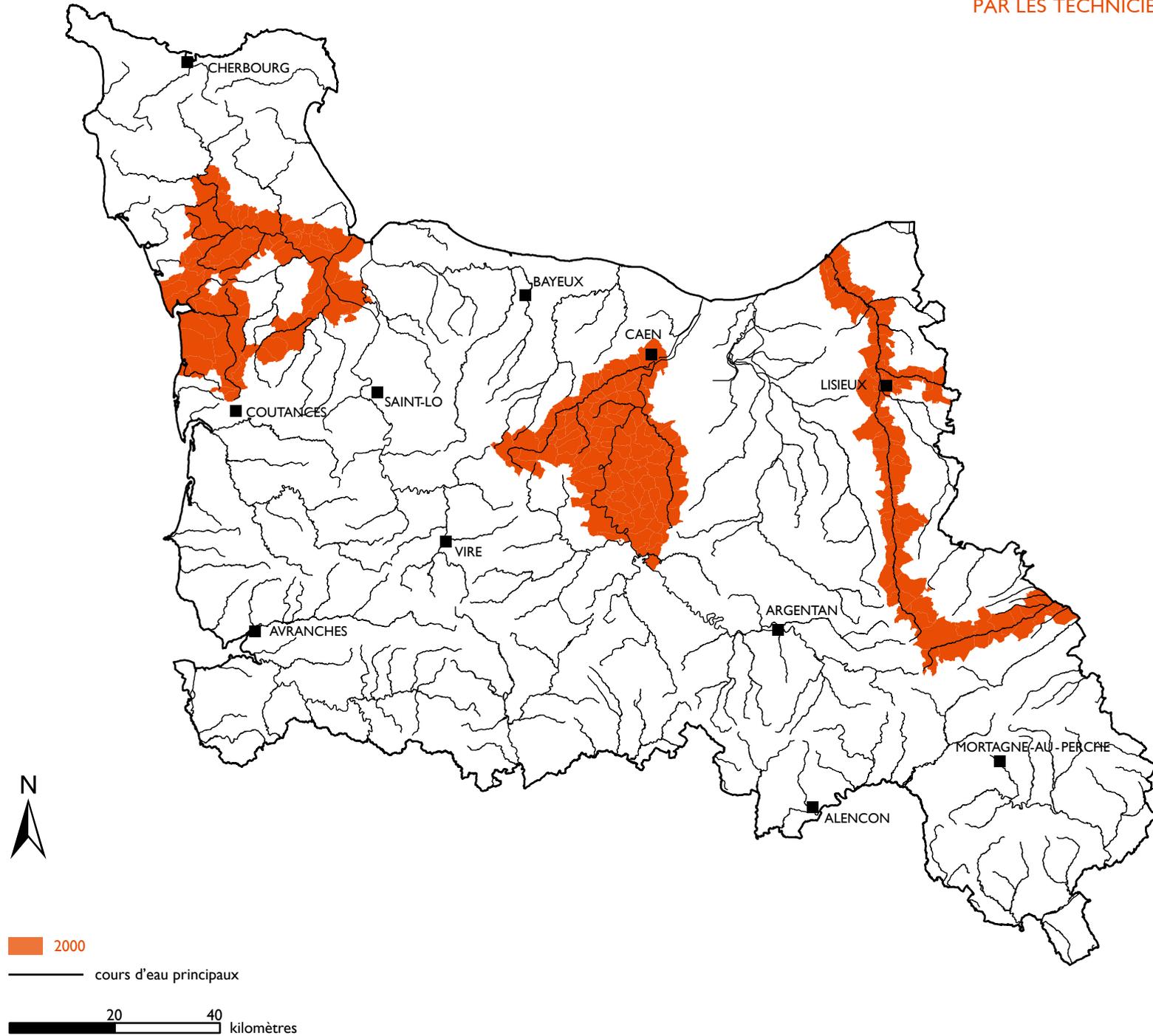


Avec un profil classique de Bac+2 spécialisé en gestion de l'eau ou de l'environnement, le réseau des techniciens de rivière bas-normands se féminise lentement (en 2011 : 5 techniciennes pour près de 40 postes en tout sur les 3 départements). Un(e) technicien(ne) de rivière opère en moyenne sur 130 km. de cours d'eau en Basse-Normandie.

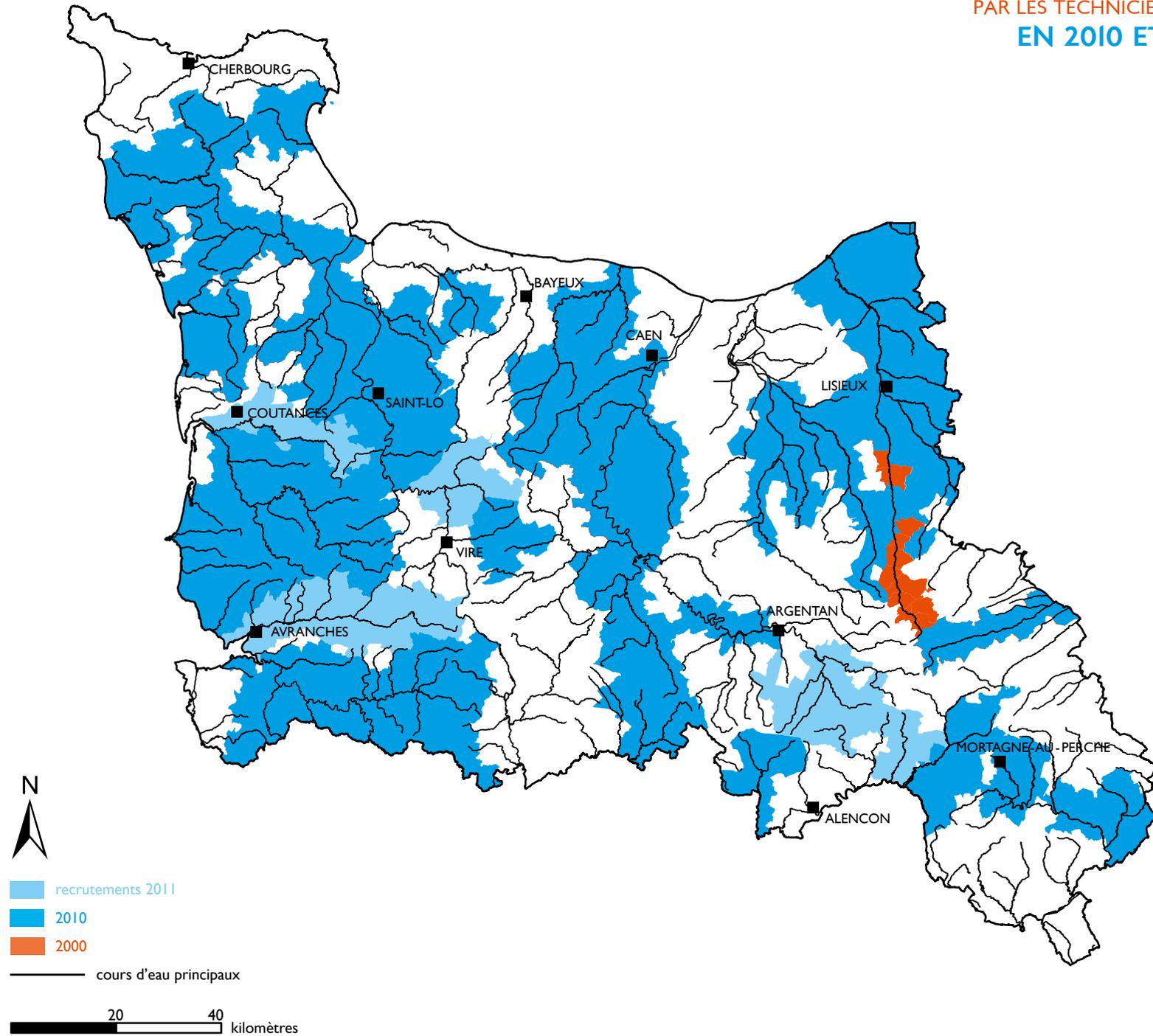
EMPLOYEURS EN 2010 DES TECHNICIEN(NE)S DE RIVIERE ET/ou DE BASSINS VERSANTS



COUVERTURE DES BASSINS BAS-NORMANDS
PAR LES TECHNICIENS DE RIVIERE
EN 2000



COUVERTURE DES BASSINS BAS-NORMANDS
PAR LES TECHNICIENS DE RIVIERE
EN 2010 ET EN 2000





Des habitats non-colmatés témoignent du bon état du cours d'eau comme de l'ensemble du bassin.

Dès aujourd'hui **et demain**

En complément des nécessaires évolutions techniques présentées ci-avant, d'autres perspectives de travail s'imposent à tous, pour le maintien ou l'atteinte du bon état des cours d'eau. La CATER de Basse-Normandie poursuit son animation pour :

- **une couverture exhaustive** de tout le réseau de cours d'eau bas-normand par des PRE, **le suivi et l'évaluation** des programmes, **la valorisation** des efforts de tous ainsi que des réorientations techniques permanentes
- **la structuration de maîtrises d'ouvrage pertinentes** pour les territoires encore orphelins, ainsi que le bon dimensionnement et **l'harmonisation des compétences** là où elles s'exercent déjà, en lien avec la réforme en cours des collectivités territoriales
- **la coordination dynamique et efficace** des réseaux de techniciens de terrain et l'appui technique, l'expertise et des références pour tous les acteurs
- **l'accompagnement financier adapté** des maîtres d'ouvrage tant pour les travaux que pour les différents niveaux d'animation
- **la cohérence maintenue** avec les autres politiques engagées pour le maintien et la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau
- **la complémentarité efficace** de l'animation avec les SAGE, les PNR et les Pays, fédérateurs au sein des territoires

➔ **Objectif : le bon état des cours d'eau,**
un enjeu pour tous et pour tous les usages



CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET MEMBRES DE LA CATER BASSE-NORMANDIE

au 1^{er} juillet 2011

Président : Christophe GALLIENNE

Conseiller Général de Passais-La-Conception (61)

Premier vice-président : Yves DESHAYES

Conseiller Général de Pont-l'Évêque (14)

Deuxième vice-présidente : Muriel JOZEAU-MARIGNE

Conseillère Régionale

Secrétaire : Jean-Yves GUILLOU

Conseiller Général de Villedieu-Les-Poêles (50)

Secrétaire-adjoint : Jean Paul DORON

Président de la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Trésorier : Albert DESDEVISES

Président de la Fédération de La Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Trésorier-adjoint : Gérard PAUL

Président de la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

MEMBRES ACTIFS* :

Xavier CHARLES, Conseiller Général de Cambremer (14)

Guy BAILLIART, Conseiller Général de Falaise Nord (14)

Gérard DIEUDONNE, Conseiller Général de La-Haye-Pesnel (50)

Claude HALBECQ, Conseiller Général de Cerisy-La-Salle (50)

Jean LEPETIT, Conseiller Général de Quettehou (50)

Jean-Pierre FERET, Conseiller Général de Gace (61)

Roland CAILLAUD, Conseiller Général de Mortagne-au-Perche (61)

Yves BIARDEAU, Vice-président de la FPPMA 14

Roger POTARD, Trésorier de la FPPMA 14

Philippe DELAMARCHE, Secrétaire de la FPPMA 50

Claude JAMES, Président de l'AAPPMA de Torgny sur Vire

Marcel AVICE, Administrateur de la FPPMA 61

Jean-Claude DAVID, Administrateur de la FPPMA 61

Dominique BODIN, Président de la Gaulle Ecubéenne

Annie BIHEL, Conseillère régionale

Jean-Karl DESCHAMPS, Vice-président du Conseil Régional

Yanic SOUBIEN, Vice-président du Conseil Régional

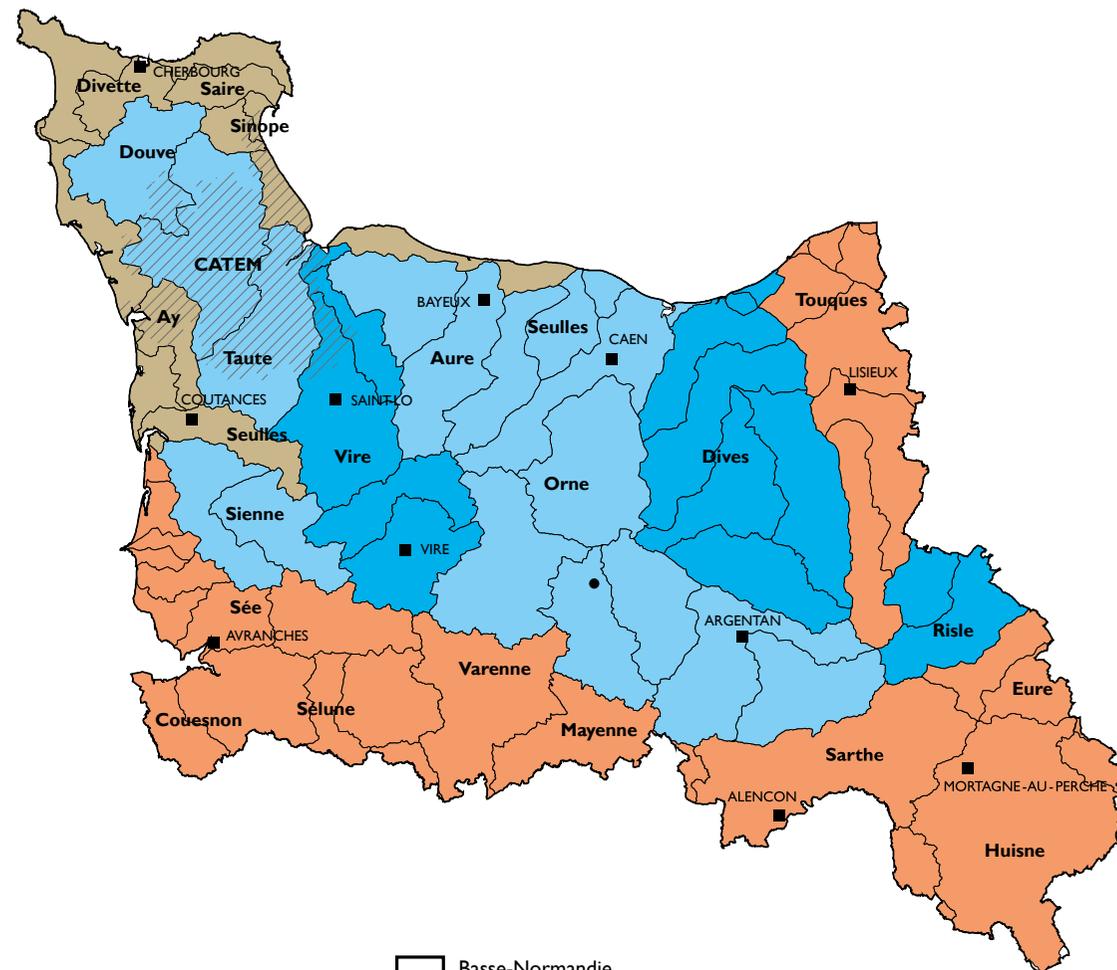
MEMBRES ASSOCIÉS :

André BERNE, Directeur Territorial et Maritime des Rivières de Basse Normandie, représentant le Directeur de l'Agence de l'eau «Seine-Normandie»

Maud COURCELAUD, Chargée d'intervention spécialisée, représentant le Directeur de l'Agence de l'eau «Loire-Bretagne»

* en gras : membre titulaire

CONTACT ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ANIMATEURS DE LA CATER DE BASSE-NORMANDIE



-  Basse-Normandie
-  Préfectures et sous-préfectures
-  CATEM
-  Cédric GOUINEAU - 02 33 62 25 14
-  Hélène LUCAS - 02 33 62 25 12
-  Xavier FOURNIALS - 02 33 62 25 13
-  Stéphane WEIL (directeur) - 02 33 62 25 11



**LA CELLULE D'ANIMATION TECHNIQUE
POUR L'EAU ET LES RIVIÈRES**

Le Moulin de Ségrie, 61100 Ségrie-Fontaine
tel. 02 33 62 25 10, fax: 02 33 66 01 07
mel. : contact@caterbn.fr
site internet: www.caterbn.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

